

SERVICE EDUCATION
JLS/MJH

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MARS 2007

DELIBERATION

OBJET : Subvention aux établissements scolaires à structure spécialisée.

La Ville de Ploemeur verse une subvention aux établissements à structure spécialisée n'existant pas sur la Commune et accueillant des enfants ploemeurois présentant un handicap qui nécessite leur scolarité dans ces établissements.

Cette subvention est accordée pour améliorer l'équipement matériel et pédagogique mis à la disposition des élèves.

Les sommes versées pour les années scolaires précédentes étaient les suivantes :

- 2001-2002 : 185,00 €
- 2002-2003 : 187,00 €
- 2003-2004 : 190,00 €
- 2004-2005 : 192,00 €
- 2005-2006 : 196,22 €

Proposition 2006-2007 : 200,14 €.

Il est précisé qu'aucune demande n'a été formulée en 2006.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions «Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention, Insertion» et «Finances, Ressources Humaines, Administration Générale», après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à fixer ainsi cette subvention pour l'année scolaire 2007-2008.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'Adjointe déléguée
Enfance, Jeunesse, Education

Evelyne METAYER